



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ATELIERS HEBDOMADAIRES : Année scolaire 2023/2024

Calendrier vacances zone C

Début des ateliers : mardi 19 septembre 2023

Fin des ateliers : samedi 22 juin 2024

CONDITIONS GENERALES :

- (1) Les présentes Conditions Générales sont celles de la société CELENJEUX, sous enseigne Récré à Nous. Elles sont en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024.
- (2) Le règlement de l'adhésion s'effectue à l'inscription du premier enfant. Cette adhésion est valable pour toute la famille pour l'année scolaire 2023/2024. L'adhésion est obligatoire et non remboursable. Elle donne droit à un tarif préférentiel sur les ateliers au ticket.
- (3) L'inscription d'un enfant à un atelier hebdomadaire est un engagement annuel valable pour l'année scolaire 2023/2024.
- (4) Le tarif annuel des ateliers est payable dans sa totalité au moment de l'inscription, en une fois ou en 3 mensualités via Alma par CB. Le client qui s'inscrit en cours d'année pourra bénéficier d'un tarif pro rata temporis à partir du mois de novembre, tel qu'indiqué sur le site et payable en une fois ou en 3 mensualités via Alma par CB. Le client ne pourra bénéficier d'aucune diminution du prix des prestations qu'il a souscrites et ce même s'il justifie ses absences ponctuelles.
- (5) Pour les ateliers donnant lieu à un spectacle de fin d'année dans une salle externe, il sera demandé une participation à toute personne souhaitant assister au spectacle ; les frais liés à l'organisation de celui-ci n'étant pas compris dans le tarif annuel des ateliers.
- (6) L'inscription ne sera considérée comme valide que lorsque le client aura signé les présentes conditions générales, réglé les frais d'adhésion et la totalité de l'année ou fourni les chèques trimestriels jusqu'à fin juin 2024.
- (7) Les ateliers hebdomadaires commenceront le 19 Septembre 2023 et se termineront le 23 Juin 2024. Ils suivront le rythme du calendrier scolaire de la zone C, étant précisé qu'aucun atelier ne sera dispensé pendant les vacances scolaires de la zone C (hors premiers samedis de chaque vacances scolaires démarrant le vendredi soir, où les ateliers sont assurés) ni pendant les jours fériés. Il n'y aura pas atelier le samedi du week-end de l'Ascension 2024 (11/05/2024).
- (8) . Pour toute inscription en cours de trimestre, le règlement du trimestre en cours se fera pro rata temporis : Tout mois entamé est réglable en totalité (1/3 de trimestre) pour une inscription avant le 15 du mois, à la séance (18€ pour les ateliers de 45 min, 25€ pour les ateliers de 60 min et 37€ pour la presqu'école), pour une inscription après le 15 du mois.
- (9) L'inscription pourra être résiliée de manière anticipée en cas de déménagement en dehors de la ville d'inscription de l'enfant, dûment justifié ou sur présentation d'un justificatif médical entraînant la désinscription de l'enfant. La résiliation ne sera prise en compte que si elle est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins 2 mois avant la date de fin souhaitée, et au plus tard le 15 du mois, tout période/trimestre entamé restant du(e) dans sa totalité. Dans le cas de motifs médicaux, le remboursement se fera prorata temporis, étant entendu que toute période/trimestre entamé reste dû dans sa totalité.
- (10) En dehors des motifs susvisés, toute « désinscription » en cours d'année ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
- (11) Pour le bien-être de tous, les enfants atteints de maladies contagieuses, virales ou autres ne pourront pas être acceptés dans les ateliers. CELENJEUX, sous enseigne Récré à Nous, essaiera au mieux de permettre à vos enfants de rattraper les ateliers manqués. Cependant, ces rattrapages ne seront possibles que dans la limite des places disponibles, et ne sont pas une obligation pour CELENJEUX.
- (12) Seules les personnes référencées auprès de nous par le responsable légal seront autorisées à venir chercher vos enfants. Si vous devez faire appel à une autre personne, veuillez nous en informer par écrit ou par mail. Celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité.
- (13) En aucun cas, CELENJEUX ne pourra être tenue responsable de la surveillance des enfants dans les parties Accueil et Boutique. Les enfants sont considérés comme encadrés par CELENJEUX à partir du moment où ils entrent en salle d'atelier sans leur accompagnant (parent, nourrice...) et où celui-ci a démarré.
- (14) CELENJEUX, sous enseigne Récré à Nous, est autorisée à prendre toute mesure urgente en cas de problèmes de santé et/ou blessures, ainsi qu'à demander à son personnel de prendre toute mesure de premier secours en cas de problèmes de santé et/ou de blessures nécessitant une intervention immédiate. Le cas échéant, elle avertira les parents et/ou accompagnants sans délai dudit problème par téléphone.
- (15) La séance d'essai pour les enfants est à 18€. Il n'est pas proposé de séance d'essai pour la presqu'école.
- (16) **Pour les enfants participant au spectacle de fin d'année : Droit à l'image**
 - Je, soussigné, autorise Récré à Nous, à titre gracieux, à filmer ou photographier mon enfant, dans le cadre de sa participation au spectacle de fin d'année et à utiliser son image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise Récré à Nous à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre du spectacle. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre strict des actions d'information et de communication de Récré à Nous et ne seront en aucun cas cédées à des tiers. En cas de refus, l'enfant ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année.

Acceptation et Signature électronique des parents obligatoire à l'inscription





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SEANCES AU TICKET

Année scolaire 2023 /2024

Calendrier vacances zone C

Début des ateliers : mardi 19 septembre 2023

Fin des ateliers : samedi 22 juin 2024

CONDITIONS GENERALES :

- (1) Les présentes Conditions Générales sont celles de la société CELENJEUX, sous enseigne Récré à Nous. Elles sont en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024.
- (2) Les clients ne souhaitant pas inscrire leur enfant à l'année, peuvent fonctionner au ticket (18€ la séance de 45 min), sous réserve des places disponibles et d'une inscription préalable en ligne, par téléphone, par email ou de visu en boutique ainsi que du paiement de la séance à l'inscription, le paiement pouvant s'effectuer en ligne ou à distance par carte bancaire par téléphone si besoin.
- (3) Il est également proposé des cartes de 5 séances pour 85€ ou 10 séances pour 165€. Ces cartes sont valables uniquement pour l'année scolaire en cours ie jusqu'au 24/06/2024 (détail du calendrier des séances au point 4). Toute séance non annulée au moins 24h00 à l'avance par email, téléphone ou de visu en boutique est due et sera décomptée de la carte dans le cas d'une carte prépayée de 5 séances. Dans le cas d'une séance au ticket, si l'annulation intervient au moins 24h00 à l'avance, un avoir sera émis sur la fiche du client, utilisable dans les 3 mois, pour les ateliers ou en boutique.
- (4) Les ateliers hebdomadaires commenceront le 19 Septembre 2023 et se termineront le 22 Juin 2024. Ils suivront le rythme du calendrier scolaire de la zone C, étant précisé qu'aucun atelier ne sera dispensé pendant les vacances scolaires de la zone C (hors premiers samedis de chaque vacances scolaires démarrant le vendredi soir, où les ateliers sont assurés) ni pendant les jours fériés.
- (5) Les cartes sont nominatives et valables pour un seul enfant.
- (6) Aucun remboursement ou avoir ne pourra être demandé sur les cartes achetées si toutes les séances n'étaient pas consommées en fin d'année scolaire.
- (7) Pour le bien-être de tous, les enfants atteints de maladies contagieuses, virales ou autres ne pourront pas être acceptés dans les ateliers.
- (8) Seules les personnes référencées auprès de nous par le responsable légal seront autorisées à venir chercher vos enfants. Si vous devez faire appel à une autre personne, veuillez nous en informer par écrit, par mail ou par oral de façon très claire en début d'atelier. Celle-ci devra se munir d'une pièce d'identité.
- (9) En aucun cas, CELENJEUX ne pourra être tenue responsable de la surveillance des enfants dans les parties Accueil et Boutique. Les enfants sont considérés comme encadrés par CELENJEUX à partir du moment où ils entrent en salle d'atelier sans leur accompagnant (parent, nourrice...) et où celui-ci a démarré, et ce, jusqu'à l'heure de fin de l'atelier.
- (10) Les équipes de Récré à Nous possèdent une bonne habitude de l'adaptation des petits à la collectivité et mettent en œuvre toute leur expérience pour gérer l'adaptation des enfants qui viennent sans accompagnant pour les premières fois. Ainsi, aucun remboursement ne pourra être demandé si le parent décidait malgré tout, que l'enfant n'assistera pas à la séance, étant entendu que la place lui avait été réservée.
- (11) CELENJEUX, sous enseigne Récré à Nous est autorisée à prendre toute mesure urgente en cas de problèmes de santé et/ou blessures, ainsi qu'à demander à son personnel de prendre toute mesure de premier secours en cas de problèmes de santé et/ou de blessures nécessitant une intervention immédiate. Le cas échéant, elle avertira les parents et/ou accompagnants sans délai dudit problème par téléphone.
Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Autorise CELENJEUX sous enseigne Récré à Nous à me faire part des nouveautés, stages et autres offres commerciales.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique interne par la société CELENJEUX, réseau Récré à Nous. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à paris17@recreanous.com.

Acceptation et signature électronique des parents obligatoire pour toute inscription effectuée sur le site [web recreanous.com](http://web.recreanous.com)





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ATELIERS DE VACANCES

Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, Eté

Calendrier vacances zone C

Conditions générales :

1. Cette inscription est valable uniquement pour les enfants et pour les jours sélectionnés indiqués sur la réservation effectuée sur le site web www.recreanous.com.
2. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant non inscrit à l'atelier ne sera en droit d'y participer, sauf accord préalable et écrit de CELENJEUX, enseigne « Récré A Nous » en ce sens et l'engagement du paiement du prix afférent.
3. Le règlement de l'atelier est dû intégralement à l'inscription, au plus tard le jour J.
4. En cas de désistement ou de non-participation aucun remboursement ne sera effectué
5. Les enfants à la journée doivent apporter leur pique-nique pour le déjeuner. Le gouter sera fourni par Récré A Nous.
6. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la société CELENJEUX, enseigne « Récré A Nous ». Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en adressant un courriel à paris17@recreanous.com.
7. CELENJEUX, enseigne « Récré A Nous » est autorisé à prendre toutes les mesures urgentes en cas d'accident et/ou de problème de santé.
8. **Droit à l'image**
 - Je, soussigné, autorise Récré à Nous, à titre gracieux, à filmer ou photographier mon enfant, dans le cadre de sa participation aux ateliers de vacances et à utiliser son image. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et aux droits de la personnalité, j'autorise Récré à Nous à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies effectuées dans le cadre de ces ateliers. Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées dans le cadre strict des actions d'information et de communication de Récré à Nous et ne seront en aucun cas cédées à des tiers. Si vous souhaitez vous opposer à ce droit, merci de nous le signaler par email dès l'inscription de l'enfant.
9. **Allergies alimentaires** : toute allergie alimentaire doit être signalée à l'inscription de l'enfant ainsi qu'au responsable boutique et à l'intervenant responsable des ateliers le jour de la présence de l'enfant.
10. **Autorisation de sortie** : les ateliers de vacances peuvent inclure une sortie dans un Parc public du quartier si la météo le permet et sans que cela soit nécessairement signifié dans le programme (sans surcoût), voir dans tout autre lieu de la Région Parisienne en fonction du programme prévu et publié (auquel cas les journées incluent un supplément de tarif pour couvrir les frais liés à la visite). Par la présente, j'autorise mon enfant à effectuer des sorties avec l'établissement CELENJEUX, sous enseigne « Récré à Nous » dans le cadre de son inscription à l'atelier de vacances et pour la période de vacances concernée par cette inscription.

Acceptation et signature électronique des parents obligatoire pour toute inscription effectuée sur le site web recreanous.com

